

Diplôme d'université

# DROIT COUTUMIER KANAK



# Présentation et objectifs

La formation en droit coutumier proposée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie vise à promouvoir le droit coutumier dans le pays et à répondre à un besoin de formation croissant pour nombre de professionnels. Il s'agit d'une formation complète destinée à donner aux participants des éléments de contexte et des clés de compréhension du fonctionnement du droit coutumier kanak en s'appuyant sur des connaissances historiques indispensables à la compréhension du droit coutumier d'aujourd'hui

Sont ainsi abordés l'histoire des institutions de la Nouvelle-Calédonie, le statut du peuple kanak (retour sur les notions de peuple autochtone, colonisé, etc.) et le cadre normatif et institutionnel dans lequel s'insère le droit coutumier. Ces enseignements donnent des clés de compréhension du monde coutumier, à travers ses institutions et son vocabulaire.

Les autres enseignements se concentrent pleinement sur le droit coutumier en abordant les questions liées à la terre, à l'état civil, à la justice, au droit civil et au rapport du droit coutumier avec d'autres branches du droit telles que le droit pénal ou le droit social. La prévention et la gestion des conflits dans le contexte du monde coutumier sont également pris en compte.



Avril - Décembre 2026

150 heures de formation  
Formation professionnelle continue

# Organisation de la formation

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès aux ressources universitaires : salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université. Les enseignements ont lieu deux jours par semaine (jeudi/vendredi) toutes les deux semaines, à l'Université de la Nouvelle-Calédonie sur le campus de Nouville.

## CONTENU

- Le diplôme d'université « Droit coutumier kanak » est constitué de 3 certificats d'université (CU) :
- « Cadres historique et juridique de la Nouvelle-Calédonie » (50 h)
  - « Le droit civil coutumier » (50 h)
  - « La diffusion de la coutume » (50 h)

## DURÉE

150 heures pour le DU complet

# Tarif

- **Frais de formation** : 300 000 F CFP
- **Tarif au module** : 120 000 F CFP

Cette formation est co-financée par le projet DiversitES porté par l'UNC.

# Contacts

**PÔLE FCA**  
+687 290 451  
[sfc@unc.nc](mailto:sfc@unc.nc)

**CASE**  
Cellule d'accompagnement spécifique des Étudiants  
[bve\\_handicap@unc.nc](mailto:bve_handicap@unc.nc)



# Équipe pédagogique prévisionnelle

Les enseignements sont assurés par une équipe composée d'enseignants de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et de professionnels.

|                                                          |
|----------------------------------------------------------|
| Jeanne ADRIAN                                            |
| Enseignant-chercheur, UNC                                |
| Nadège MEYER                                             |
| Maître de conférences HDR, UNC                           |
| Léa HAVARD                                               |
| Maître de conférences, UNC                               |
| Louis WAÏA                                               |
| Chargé de mission, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie |
| Matthieu MACHEVIN                                        |
| Juriste en cabinet d'avocat                              |
| Patrice GODIN                                            |
| Anthropologue                                            |
| Louis WAÏA                                               |
| Chargé de mission, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie |
| Pierre CHATELAIN                                         |
| Directeur général par intérim de l'ADRAF                 |

# Candidater

**PUBLICVISÉ** Toute personne souhaitant se former à cette thématique à titre professionnel ou personnel et plus particulièrement les juristes, professions judiciaires, agents des collectivités territoriales ou du gouvernement confrontés aux problématiques du droit coutumier, personnes exerçant des fonctions coutumières.

**PRÉREQUIS** Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, ou d'une expérience significative en lien avec la formation d'au moins 3 ans. Pour une inscription aux CU « Le droit civil coutumier » (module 2) et au CU « La diffusion de la coutume » (module 3), avoir suivi le CU « Cadres historique et juridique de la Nouvelle-Calédonie (module 1).

**MODALITES D'ADMISSION** L'admission est prononcée suite à l'examen du dossier de candidature et/ou un entretien individuel.

Candidater en ligne



# Compétences visées

- Identifier les interactions entre le droit coutumier kanak et le droit positif et les possibilités de conflit de normes
- Sécuriser les pratiques professionnelles en anticipant les risques liés à la situation de pluralisme juridique
- Analyser les enjeux juridiques du droit coutumier d'une situation afin d'opérer la bonne qualification juridique et déterminer le droit applicable
- Analyser la jurisprudence intégrant le droit coutumier kanak afin d'en maîtriser la portée et le contenu au regard d'un contexte donné
- Conseiller dans des situations litigieuses impliquant la mise en œuvre du droit coutumier kanak





## PRÉSENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

En soutien des équipes enseignantes de l'UNC, le Pôle formation continue et alternance (FCA) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, assure la gestion et le développement de la formation continue au sein de l'université.

Il accueille les publics en reprise d'études et professionnalisation.

Il assure également le conseil auprès des entreprises en relation avec les partenaires institutionnels.

## OFFRE DE FORMATION

Liste non exhaustive de formations professionnelles continues, en présentiel et à distance :

- Capacité en droit
- DAEU, diplôme d'accès aux études universitaires (multi sites : UNC, province Nord, province des îles Loyauté, Vanuatu)
- DU, diplômes d'université (de niveau bac à bac+5) dans les secteurs suivants : immobilier, formation d'adultes, médiation, négociation, prévention et règlement des conflits, audit, gestion d'établissement médicosocial.

# LE PÔLE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

## UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ POUR CHAQUE PROJET

- Se former et étudier pour acquérir une qualification et y développer ses compétences
- Faire reconnaître son expérience professionnelle, en engageant une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Pour les organismes publics ou privés, former ses salariées et salariés dans le cadre d'une formation courte sur-mesure ou en alternance

## PARTENAIRE DES ENTREPRISES

Le Pôle FCA accompagne les entreprises dans l'élaboration de parcours de formations adaptées, qualifiants ou diplômants. L'ensemble de ces actions permettent de répondre au mieux à leurs attentes en matière de qualification de leurs salariées et salariés.

## AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Chaque année, des stagiaires issus de tous les horizons professionnels bénéficient des services du Pôle FCA pour suivre des formations professionnelles : salariée et salarié du privé et du public, employeuse et employeur, demandeuses et demandeurs d'emploi, personnes qui ne disposent pas du baccalauréat.

## À VOTRE DISPOSITION POUR :

- vous informer et vous conseiller dans votre recherche de formation ;
- vous aider durant votre formation en assurant le suivi individualisé de votre parcours de formation.

Si vous ne disposez pas des diplômes requis pour entrer dans la formation qui correspond à votre projet, une procédure de validation des acquis peut être engagée.

Selon le statut de la candidate ou du candidat à la reprise d'études, des modes de financement des frais de formation peuvent être sollicités (congrés individuels de formation, bourse territoriale de formation, etc.).

